



Laurence M a lancé l'alerte sur des dysfonctionnements à caractère sexuels au sein de la maison d'enfants avant d'être licenciée par son employeur. PHOTO C.W.

Une lanceuse d'alerte devant les tribunaux ?

MARSEILLE

Une travailleuse sociale, licenciée après avoir dénoncé de graves dysfonctionnements au sein d'une association accueillant des mineurs placés, se retrouve le 10 mars devant les prud'hommes. Elle sera face à son employeur qui dénonce la véracité de ses accusations.

Laurence M, veilleuse de nuit dans une association accueillant des mineurs placés à Marseille, se retrouve une nouvelle fois devant les prud'hommes contre son employeur qu'il a licenciée.

Le 10 mars, elle ira réclamer sa réintégration devant le tribunal. Son employeur, la direction des établissements Fouque, devra y produire des documents officiels, comme le fameux cahier de liaison où sont consignés les événements de la journée. La direction avait fourni des photocopies. « C'était troublant car il manquait des pa-

ges. Lorsqu'ils ont su que je ne m'arrêtais pas, ils ont tout fait pour étouffer l'affaire au lieu de la traiter normalement ». L'ancienne veilleuse de nuit de la

Maison d'enfants à caractère social (MECS) de l'association Fouque a dénoncé auprès de l'inspection du travail des conditions de travail dangereuses pour elle et les enfants. Elle a notamment confié à l'inspection du travail, un courriel des éducateurs qui relatait plusieurs « incidents à connotations sexuelles » entre les jeunes et s'inquiète qu'il n'existe qu'un veilleur de nuit « pour deux unités séparées » à la MECS les Saints-Ange (8). Ces événements donneront lieu à deux enquêtes ordonnées par la procureure de la République. L'audience du 10 mars devra décider si le statut protecteur de lanceur d'alerte, qui interdit tout licenciement, doit être reconnu à Laurence M.

Tabou et non-dits

« Ce cas n'est pas isolé », témoigne Christian Barbe délégué syndical CGT. « Chaque fois que des salariés alertent sur de possibles dysfonctionnements, ils sont la cible de sanctions »

assure-t-il. Le syndicaliste dénonce un climat délétère où la représentation syndicale est tuée dans l'œuf.

L'employeur de Laurence M, Vincent Gomez-Bonnet, directeur des établissements Fouque reconnaît que l'affaire qui a démarré il y a maintenant plus d'un an « montre que la situation n'est pas simple ». La salariée aurait été licenciée pour des faits erronés mais destinés à nuire à la direction. L'alerte de son ancienne salariée a déclenché deux enquêtes qui, selon le directeur de Fouque, ont été classées sans suite, pour absence d'infraction. « Nous n'avons aucun fait à nous reprocher » affirme-t-il. Une autre enquête a été lancée pour dénonciation de crimes imaginaires. « On a dénoncé des faits qui n'existent pas », soutient Vincent Gomez-Bonnet. Le 10 mars, les juges lui demanderont de fournir des documents officiels. En parallèle, le cabinet Altéo, spécialisé dans les risques psychosociaux, a mené une enquête. Le rapport est accablant. Il s'interroge sur les non dits et les tabous, marqueurs d'un désarroi de certains salariés. Catherine Walgenwitz

Pizzorno : menace de grève nationale

VAR

Après l'échec des négociations entre les sites de Toulon et de La Seyne d'une filiale de Pizzorno et la direction du groupe, cette dernière s'est murée dans le silence. Faute de réponse de sa part d'ici ce soir, la CGT menace de lancer une grève à l'échelle du groupe.

Si la direction de Pizzorno ne revient pas vers nous avant la fin de la journée, j'envoie un préavis de grève national ! » Abdelkader Mekhfi, délégué central de la CGT du groupe Pizzorno, est catégorique. Le conflit opposant les salariés des sites de Toulon et de La Seyne d'une filiale de Pizzorno - Dragui Transports, pourrait bien changer de dimension. Hier soir, face au mutisme de la direction de Pizzorno et l'interruption des négociations, la grève, déclenchée jeudi dernier par la CGT et la CFTC, a été reconduite.

Dimanche soir, la centaine de salariés grévistes, rejetant un protocole de sortie de crise incomplet, a interdit l'accès du site de Pizzorno de La Garde-en plus de l'inclinateur de Lagoubtran, bloqué depuis jeudi. En cause : des revendications sur lesquelles la direction du

groupe spécialisé dans les déchets refuse de s'engager. Parmi elles, l'égalité des avancements entre les sites de Toulon et de La Seyne ou encore la levée des sanctions prises contre des salariés juste avant la grève. Nombre de ces revendications sont présentes depuis le début du conflit, mais la direction les juge « nouvelles » et, loin de répondre sur le fond, qualifie l'attitude des syndicats de « irresponsable ».

Dimanche soir, direction et syndicats avaient pourtant listé des points d'accord, comme le départ du chef de l'exploitation de La Seyne, la réduction des responsabilités du directeur des sites de Toulon, de La Seyne, de La Garde et de l'inclinateur de Lagoubtran et la levée des sanctions contre trois employés priés avant le conflit.

Les conditions de travail décriées par les grévistes expliquent leur détermination. Le 25 février, un rapport des élus du CSE a listé, entre février 2019 et 2020, neuf agressions physiques ou verbales de la part du chef d'exploitation de La Seyne. Au moins une plainte a été déposée. « Une alerte a été lancée sur le registre spécial danger grave et imminent, et une investigation exhaustive doit être menée par les élus du CSE », explique Haykel Berkikizi, de Solidaires. Interrogée, la direction jure qu'une enquête interne a été diligentée.

Simon Fontvieille



Les salariés de Pizzorno bien décidés à obtenir gain de cause. PHOTO S.FON.

www.lamarseillaise.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Mondial La Marseillaise à pétanque.

Flashsez ce QR Code pour vous inscrire à l'édition 2020.



SOUSCRIPTION

Aidez « La Marseillaise » à réussir sa révolution numérique.

Ou pour faire un don par voie postale, écrivez à l'ordre de

Presse et Pluralisme,
15, Cours d'Estienne d'Orves
13001 Marseille.

